



Voirie

Aménagement de la rue du Docteur Lapierre et voies adjacentes



Avant



Après

Dans la continuité de l'aménagement du centre bourg et afin de poursuivre sa politique d'amélioration des équipements publics, la commune a décidé le réaménagement de la rue du Docteur Lapierre. Cette rue relie la rue Mougel Bey à la route du Chajoux dont les travaux viennent de s'achever.

De plus, elle permet aux élèves des groupes scolaires de rejoindre en toute sécurité les équipements sportifs de la commune.

Compte tenu de l'importance des travaux et de leur coût, il a été décidé de les réaliser en deux phases.

La première phase des travaux a démarré en juin 2008 pour s'achever à l'automne 2008 et concernait la section comprise entre la route du Chajoux et la rue des Gettes.

La seconde phase débutera au printemps 2009 et s'achèvera également courant de l'automne.

C'est le bureau d'études nancéien IDP Consult qui a été chargé de la maîtrise d'œuvre du projet (phase d'études et de suivi des travaux).

La réalisation des travaux proprement dite a été confiée respectivement aux entreprises Colas Est pour la partie voirie et réseaux humides (eau potable et eaux pluviales) et Boiron pour la partie réseaux secs (téléphone électrique et éclairage public).

Le coût des travaux s'élève pour la première tranche à 169 725,60 euros TTC (voirie) 126 905,48 euros TTC (réseaux) 296 631,08 euros TTC (global) soit

Le coût des travaux s'élève pour la seconde tranche à 254 958,94 euros TTC (voirie) 171 430,17 euros TTC (réseaux) 426 389,11 euros TTC (global) soit

Ce qui porte le total complet des 2 tranches à 723 020,19 euros TTC

Pour la réalisation des travaux, la commune a obtenu une subvention de 240 704 euros au titre de la DGE (dotation globale d'équipement).

Circulation secteur de Belle-Hutte

Le stationnement de certains véhicules aux abords de la station de ski La Bresse-Hohneck dans le secteur de Belle-Hutte se fait parfois au détriment des riverains et même de façon plus grave de la sécurité. Le passage des secours devient alors difficile voire impossible. Ce problème qui a déjà fait l'objet de plusieurs réunions en mairie par le passé s'est accentué cette année en raison de l'enneigement exceptionnel que nous connaissons.

Ainsi, suite au constat alarmant fait lors des vacances de Noël, une nouvelle réunion s'est tenue le 30 janvier 2009 réunissant les responsables municipaux, les partenaires locaux, le commandant Allégri de la compagnie de gendarmerie de Remiremont, le lieutenant Guy Vatin de COB de Saulxures sur Moselotte, le capitaine de la brigade motorisée d'Epinal et Didier Declerc, en charge du service routes au Conseil Général. Plusieurs mesures ont été prises et les rôles de chacun ont été redéfinis : la Société Remy Loisirs se charge du placement des voitures, la gendarmerie veille à la bonne circulation dans les ronds-points et sur la route départementale et la police municipale assure la fluidité et le libre accès aux habitations au pont de la Scie, sur la montée de la Vouille des Brimbelles, sur la traverse et la Vouille de Belle-Hutte.



Des dispositions plus coercitives ont été mises en place par les services de la ville : outre le renforcement de la signalisation d'interdiction totale de stationnement, chaque véhicule gênant pourra être enlevé et mis en fourrière avec à la clé une amende de 35 € et des frais de 60 à 80 €.

INFORMATION

Prescription du plan de prévention des risques « inondation » PPRi, concernant les crues de la Moselotte sur la Commune de LA BRESSE

La Préfecture des Vosges et la DDEA - service environnement et risques, par arrêté 170/08/DDE a prescrit le PPRi concernant les crues de la Moselotte sur la Commune.

Le périmètre de mise à l'étude s'étend du secteur de Belle Hutte à la limite CORNIMONT/LA BRESSE, toute la vallée est concernée.

L'objectif est d'établir un PPRi, c'est-à-dire un plan de prévention mentionnant les risques inondations : le périmètre et les contraintes applicables aux secteurs qui vont être définis.

Les données transmises à la Commune, à ce stade de l'étude, sont consultables aux Services Techniques Municipaux, 7 Route de Niachamp :

- Le dossier communal d'information relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs
 - Fiche synthétique sur les risques naturels et technologiques
 - Extraits cartographiques pour la périmètre d'étude du PPRi en date du 23 janvier 2009
- Consultation du périmètre et informations complémentaires : Services Techniques Municipaux

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
M. Guy VAXELAIRE - Maire Affaires générales, affaires économiques, Emploi, Finances, Personnel communal	Sur rendez-vous					
Mme Liliane MENGIN - Adjointe Ressources humaines - Démarche qualité - Formation - Festival de sculpture - Jumelage coopération/échanges - Communication - Animation						9h à 11h
M. Alain LEMAIRE - Adjoint Tourisme - OTL - Piscine - Camping Centrale de réservation - Ski de fond Patinoire - Commission de sécurité sur les pistes					16h30 à 17h30	
Mme Francine GAILLET - Adjointe Finances - Marchés publics - Affaires économiques - Achats - Assurances - Budget - Subventions - Commissions d'appel d'offres - Délégations de services publics	9h à 11h					
M. Jean-Pierre SAVOYE - Adjoint Sport - Affaires scolaires - Développement durable - R.M.E.				9h à 11h		
Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE - Adjointe Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace - Environnement - Embellissement - Maisons fleuries		14h à 16h				
M. Michel HUGUEL - Adjoint Urbanisme - Bâtiments - Terrains - PLU - Lotissements - Réglementation marché - Cimetière - Interlocuteur Sapeurs - Pompiers et Associations Patriotiques - Commission de sécurité		9h à 11h				
Mme Claudine VINCENT-VIRY - Adjointe CCAS - Affaires sociales - Maisons de retraite - Services à la population - Logements - Suivi situation emploi - Recrutement					9h à 11h	
M. Claude THIRARD - Adjoint Terrains - Voirie - Circulation - Déneigement - Réseaux d'eau - Chaufferies bois - STM - Carrières			16h à 18h			

Tout contact avec un autre élu conseiller municipal peut se faire en mairie. **Services communaux de permanence** : en dehors des heures d'ouverture des services, une permanence est assurée par les Services Techniques Municipaux pour répondre à des urgences : l'eau, l'assainissement, la circulation, le déneigement, la voirie.

Téléphone :

Services : 03.29.25.40.21 - Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Samedi : 9 h. à 12 h.

Services techniques municipaux : 03.29.25.53.89

Urgences Itineris : 06.08.23.56.53

Urgences bâtiments : 06.07.96.51.26

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Services Urbanisme et Gestion du Patrimoine : 03.29.25.53.89

Permanence de 9 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Sur rendez-vous (de 14 h. à 17 h.) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Régie Municipale d'Electricité : 03.29.25.54.00

Urgences Itineris : 06.08.73.07.15

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement : 03.29.62.54.21

24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Permanence : 06.70.55.91.53

Communauté de Communes de la Haute Moselotte : 03.29.24.02.88 - Fax : 03.29.24.25.47

24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Heures d'ouverture au public : Du lundi au jeudi : de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. - Le vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 16 h.

Espace INFO ENERGIE de Saint-Dié

89 rue d'Alsace 88 100 SAINT-DIE - T : 03 29 55 34 15 - F : 03 29 55 46 69

mail : eie.saintdie@free.fr

Sapeurs-Pompiers : 18 Police-Gendarmerie : 17

Par ailleurs, complémentarément à la disponibilité du maire, chaque membre de la municipalité assure à tour de rôle un week-end de permanence.

Michel HUGUEL 6/12 avril Claudine VINCENT-VIRY 13/19 avril

Claude THIRARD 20/26 avril Liliane MENGIN 27 avril/3 mai

Alain LEMAIRE 4/10 mai Francine GAILLET 11/17 mai

En cas de non-réponse au domicile de l'adjoint, n° Itineris urgence : 06.08.57.51.94

COMPLEXE PISCINE LOISIRS Du 4 au 19 avril 2009

	Piscine - Musculation - UV	Sauna Hammam	
Lundi	14 h. à 19 h.		
Mardi	10 h. 30 à 19 h.	16 h. 30 à 19 h.	Toujours jeunes de 9 h. 30 à 10 h. 30
Mercredi	10 h. 30 à 19 h.		Ecole natation de 9 h. 30 à 10 h. 30 Aquagym de 19 h. à 20 h.
Jeudi	14 h. 00 à 19 h. 00		Aquagym de 12 h. 15 à 13 h. 15 Perfectionnement adulte de 19 h. à 20 h.
Vendredi	14 h. à 20 h. 30	16 h. 30 à 20 h. 30	
Samedi	10 h. 30 à 12 h. 30 14 h. à 18 h.		Aqua Gym de 9 h. 30 à 10 h. 30
Dimanche	9 h. à 12 h. 30	10 h. à 12 h.	

Autres périodes

	Piscine - Musculation - UV	Sauna Hammam	
Lundi	Fermée		
Mardi	16 h. 30 à 19 h.	16 h. 30 à 19 h.	
Mercredi	10 h. 30 à 19 h.		Ecole natation de 9 h. 30 à 10 h. 30 Aquagym de 19 h. à 20 h.
Jeudi	16 h. 30 à 19 h. 00		Aquagym de 12 h. 15 à 13 h. 15 Perfectionnement adulte de 19 h. à 20 h.
Vendredi	16 h. 30 à 20 h. 30	16 h. 30 à 20 h. 30	Toujours jeunes de 15 h. 30 à 16 h. 30
Samedi	10 h. 30 à 12 h. 30 14 h. à 18 h.		Aqua Gym de 9 h. 30 à 10 h. 30
Dimanche	9 h. à 12 h. 30	10 h. à 12 h.	

Vidange piscine du 23 mars au 3 avril 2009